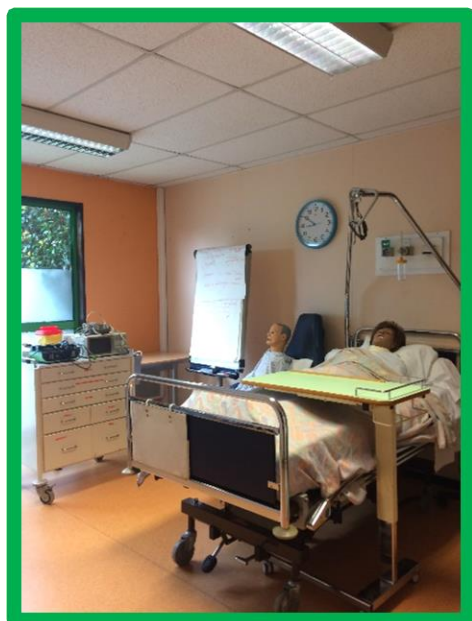
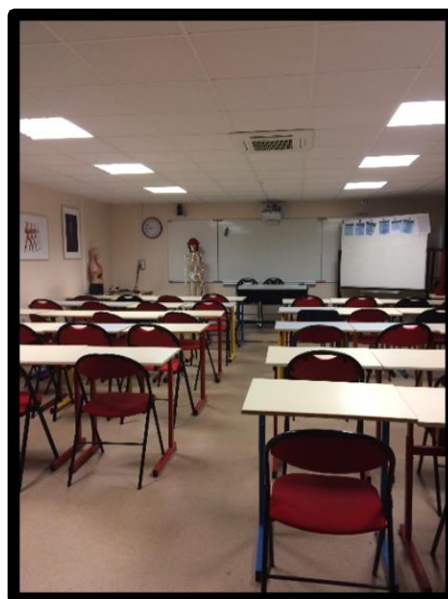


CATALOGUE DE FORMATIONS 2023





EDITO

L'Institut s'inscrit dans une politique du développement continu de la qualité selon les orientations définies dans le contrat de plan Etat-Région afin de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires et aux exigences de professionnalisation de l'univers professionnel auquel il prépare.

L'Institut s'engage à :

- “ concevoir et mettre en œuvre une formation permettant une insertion professionnelle réussie et durable pour ses stagiaires conformément à la réglementation en vigueur.*
- “ prendre en compte les attentes des bénéficiaires, leurs motivations et leurs potentiels, à mettre en place les moyens de s'informer et de se former aux évolutions dans les différents domaines de la profession et de la formation.*
- “ coopérer avec tous les acteurs de la formation professionnelle et de l'insertion professionnelle.*
- “ mettre en œuvre les moyens et mesures nécessaires pour atteindre et maintenir un niveau de qualité optimal.*

REGLEMENT INTERIEUR

Règlement intérieur applicable aux stagiaires de la formation continue de l'IFAS de Saint Junien

Personnel assujetti

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participant à une action de formation continue organisée par l'IFAS de Saint Junien. Chaque stagiaire est censé accepter les termes du présent contrat lorsqu'il suit une formation dispensée par l'IFAS de Saint Junien. Il est à disposition des stagiaires de la formation continue sur le site internet de l'IFAS de Saint-Junien.

Conditions générales

Toute personne en stage doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline.

Principe de laïcité

L'Institut de Formation d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier de Saint Junien est soumis au principe de laïcité commun à l'ensemble des établissements publics.

Les tenues ou signes qui manifestent ostensiblement l'appartenance religieuse des élèves sont interdits pendant toute la période de la formation théorique et pratique.

Cette interdiction est valable dans l'enceinte de l'Institut, du Centre Hospitalier de Saint Junien ainsi que dans tous les lieux de stages.

Toute transgression de cette règle est constitutive d'une faute passible d'une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'Institut.

Sauf en cas de récidive, aucune procédure de sanction ne peut être engagée sans que la Directrice ait, par la voie de la médiation, dans un délai suffisant, invité l'intéressé à se conformer à cette règle.

Obligation vaccinale

Les personnes participantes à une action de formation continue au sein de L'IFAS de Saint Junien, sont à jour de leurs vaccinations en référence à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Règles générales d'hygiène et de sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur, ainsi qu'en matière d'hygiène.

Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Maintien en bon état du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite.

Consigne d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires.

Des démonstrations ou exercices sont prévus pour vérifier le fonctionnement du matériel de lutte contre l'incendie et les consignes de prévention d'évacuation.

(sur ce point particulier, voir les articles R.4227 -28 et suivants du Code du Travail)

Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme.

Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'enceinte de l'organisme de formation ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Restauration

Les stagiaires auront accès au moment des poses fixées à la salle de détente afin de consommer des boissons, fraîches ou chaudes. Ils ont également la possibilité de prendre leur repas au self du Centre Hospitalier en se procurant au préalable un ticket aux services des admissions du Centre Hospitalier. Un espace détente est disponible pour la prise de boissons ou des repas. Une liste des restaurants de la ville est à la disposition des stagiaires.

Interdiction de fumer

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les salles de cours et dans les ateliers.

Horaires - Absences et retards

Les horaires de stage sont fixés par l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires en amont par le biais d'une convocation individuelle par voie postale, du programme de stage. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires de stage sous peine de l'application des dispositions suivantes :

En cas d'absence ou de retard au stage, les stagiaires doivent avertir le formateur ou le secrétariat de l'organisme qui a en charge la formation et s'en justifier. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles précisées par la Direction ou le responsable de l'organisme de formation de l'organisme.

Lorsque les stagiaires sont des salariés en formation dans le cadre du plan de formation, l'organisme doit informer préalablement l'entreprise de ces absences. Toute absence ou retard non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

En outre, pour les stagiaires demandeurs d'emploi rémunérés par l'État ou une région, les absences non justifiées entraîneront, en application de l'article R 6341-45 du Code du Travail, une retenue de rémunération proportionnelle à la durée des dites absences.

Par ailleurs, les stagiaires sont tenus de remplir ou signer obligatoirement et régulièrement, au fur et à mesure du déroulement de l'action, l'attestation de présence, et en fin de stage le bilan de formation ainsi que l'attestation de suivi de stage.

Accès à l'Organisme

Sauf autorisation expresse de l'organisme de formation, les stagiaires ayant accès à l'organisme pour suivre leur stage ne peuvent :

- Y entrer ou y demeurer à d'autres fins ;

- Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme, ni de marchandises destinées à être vendues au personnel ou aux stagiaires.

Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter à l'organisme en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

L'IFAS de Saint-Junien décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans son enceinte (salle de cours, locaux administratifs, parcs de stationnement).

MODALITES D'INSCRIPTION

INSCRIPTIONS

Adressez votre bulletin d'inscription dans les délais indiqués sur chaque fiche de formation à

IFAS—Centre Hospitalier Roland MAZOIN
Rue Chateaubriand—87200 SAINT-JUNIEN

ecoleas@ch-stjunien.fr

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

L'établissement demandeur recevra la convention de formation en double exemplaire avant le démarrage de la formation dont un exemplaire sera à retourner signé à l'IFAS du CH Saint-Junien

ATTESTATION

Une attestation de formation sera remise au participant à l'issue de la formation

REPAS

Le participant a la possibilité de prendre son repas au self du Centre Hospitalier de Saint-Junien avec remise d'une facture ou peut disposer d'une salle de repas au sein de l'IFAS ou dans un restaurant de la ville.

FACTURATION ET PAIEMENT

Après la formation, une facture accompagnée d'un titre de recette vous sera transmise. Le paiement peut s'effectuer par virement ou chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

INSCRIPTION

A compléter et à renvoyer à :



IFAS – Centre Hospitalier Roland MAZOIN Rue Chateaubriand 87200 SAINT JUNIEN



florence.boissiere@ch-stjunien.fr

ou

veronique.grand@ch-stjunien.fr



05. 55. 43. 54. 55

ETABLISSEMENT EMPLOYEUR

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Date, signature et cachet
de l'établissement

PARTICIPANT

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

FORMATION CHOISIE :

Intitulé :

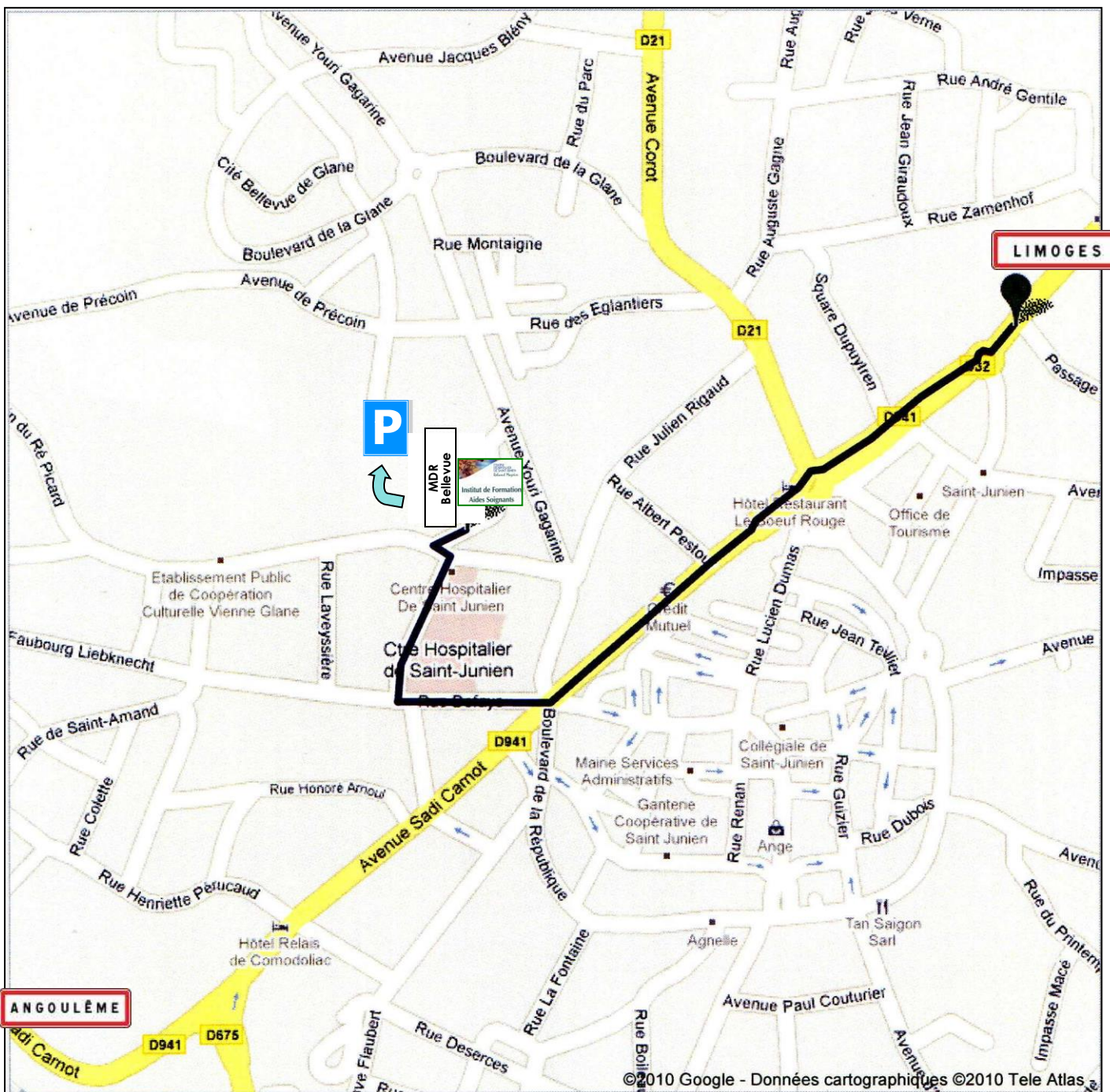
.....
.....

Référence :

Dates :

PLAN D'ACCES

NOUS SITUER



1. sur **N141** en venant de Limoges ou Angoulême

2. Prendre la sortie **D675** en direction de **Saint-Junien/Rochechouart/Bellac**

3. Au rond-point, prendre la **3e** sortie sur **D675**

4. Au rond-point, prendre la **1ère** sortie sur **D941**
Traverser 4 ronds-points

5. Tourner légèrement à **droite** sur **Place Joseph Lasvergnas**

6. Continuer sur **Rue Defaye**

7. Tourner à **droite** sur **Rue Chateaubriand**

8. Passer devant le **Centre Hospitalier Roland Mazoin de Saint-Junien**, au bout de cette rue,



9. **L'IFAS** est en face de la rue transversale



10. Pour aller au **Parking du Centre Hospitalier**, tourner à **gauche** sur Avenue Léontine Vignerie.

11. **Tourner sur la première route à Droite**. Un parking de 200 places gratuites pour vous garer

CONTACTS

NOTRE ADRESSE POSTALE

IFAS
Centre Hospitalier Roland MAZOIN
Rue Chateaubriand
87200 SAINT-JUNIEN

CONTACTS

Cadre de santé formateur référente formation continue

Florence BOISSIERE

Tél : 05.55.43.54.56 / Mail : florence.boissiere@ch-stjunien.fr

Secrétariat

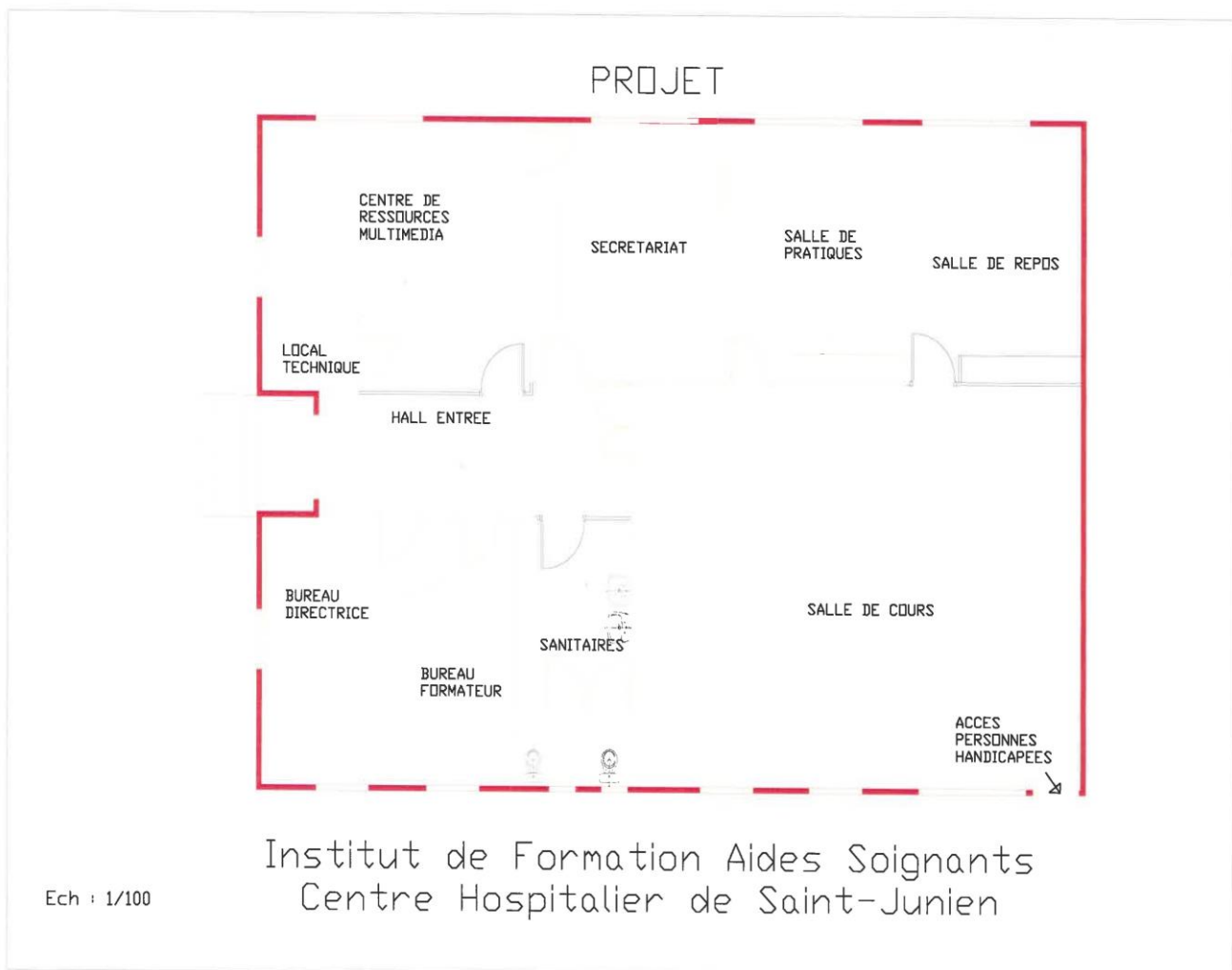
Véronique GRAND

Tél : 05. 55. 43. 54. 55 / Mail : veronique.grand@ch-stjunien.fr

Fax : 05. 55. 43. 54. 11

ACCESSIBILITE

Dans le respect de l'article 41 de la Loi pour l'égalité des droits et des chances, nos formations sont accessibles à tous, et notamment aux personnes en situation de handicap. Dans le respect de nos prérequis, nous mettons en œuvre les adaptations pédagogiques nécessaires, selon le handicap, et nous nous assurons



TARIFS



DECISION DU DIRECTEUR GENERAL

OBJET : Fixation des tarifs pour la formation continue à partir du 1^{er} janvier 2021

Le Directeur délégué,

- Vu les articles L6143-7 et L8143-1 du code de la Santé Publique,
- Vu l'Instruction M 21 - tome II pages 5 à 8,

Décide :

Article 1 : Les tarifs des actions de formation continue dispensées par l'Institut de Formation d'aides-soignants du Centre Hospitalier Roland Mazoin sont fixés à partir du 1^{er} janvier 2021 à :

	Tarifs journaliers	Tarifs horaires
FORMATIONS IFAS NON AGREES PAR L'OGDPC		
Groupe de 6 à 12 participants en inter	480,00	68,57
Groupe de 6 à 12 participants en intra	528,00	76,14
Individuel	87,00	12,43
FORMATIONS IFAS AGREES PAR L'OGDPC		
Groupe de 6 à 12 participants en inter	536,00	76,57
Groupe de 6 à 12 participants en intra	561,00	80,14
Individuel	107,00	15,29
FORMATIONS GESTES ET SOINS D'URGENCE		
Groupe de 6 à 10 participants en inter	637,00	91,00
Individuel	162,00	23,14

Article 2 : Le Secrétaire général, le Directeur des affaires financières et le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Un recours contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Fait à Saint-Jun en, le 24/06/2020

Le Directeur délégué,


David JOURDAN



Décision N°43-20

LES ACTIONS DE FORMATION

SOINS

p 14

La place du toucher dans les soins

p 15

Accompagnement des personnes en fin de vie

p 16

Sexualité et vie affective des personnes âgées en institution

p 17

Prévention des troubles musculo squelettiques

p 18

Rôle paramédical dans la prise en charge du diabète

p 19

PEDAGOGIE

p 20

Encadrement des stagiaires Aides-Soignants

p 21

Transmissions ciblées

p 22

LES ACTIONS DE FORMATIONS RELATIVES A LA PRISE EN SOIN DU PATIENT



PLACE DU TOUCHER DANS LES SOINS



Durée : 2 JOURS

Tarifs se référer à la fin du catalogue

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Acquérir des techniques simples de toucher relationnel à mettre en œuvre dans les soins

Développer une prise en charge individualisée et bienveillance de la personne soignée en intégrant le toucher massage et la relaxation dans les soins

Intégrer le toucher dans la pratique de la relation d'aide à l'usager

PROGRAMME DE LA FORMATION

Toucher massage : méthodes et bénéfices

Les huiles essentielles et leurs propriétés

Initiation aux manœuvres du toucher et de la relaxinésie

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Support pédagogique

Apports théoriques

Exercices pratiques de relaxation, de mise en confiance et de massages, et jeux de rôle

Matériel : prévoir une tenue confortable, un drap de bain, une petite serviette, un coussin, un duvet ou couverture, un tapis de sol si possible

MODALITES D'ÉVALUATION

Tour de table et identification des besoins et objectifs individuels

Évaluation des acquis en début et fin de session de formation

Questionnaire de satisfaction

Renseignements -
Contact et modalités
d'inscription

Secrétariat de l'IFAS – tél : 05 55 43 54 55

Ecoles@ch-stjunien.fr
florence.boisselere@ch-stjunien.fr

Horaires d'ouverture 8h-12h00/13h30-16h30

PUBLIC VISE :

Formation réservée aux AS, AMP, Infirmiers diplômés d'état

Pour les personnes en situation de handicap, les possibilités d'adaptation aux formations sont étudiées suite à un entretien avec les responsables des Instituts de formation ou écoles concernés, en lien avec le référent handicap.

ORGANISME INTERVENANT :

I.F.A.S du CH de Saint-Junien
Infirmière formée en toucher massage (formation Joël SAVATOFSKI, IRFA)

LIEU :

Rue Chateaubriand
87200 SAINT-JUNIEN ou en intra

PREREQUIS :

Aucun

DATES : 21, 22 et 23 mars 2023

CLOTURE DES INSCRIPTIONS :

31 janvier 2023

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (Restauration, transports...)

Salle pour restauration sur place ou accès au self au Centre Hospitalier.

Liste de restaurants envoyée en amont

Transports à proximité (Bus ou Train)

L'IFAS bénéficie d'un accès handicapé

INDICATEURS :

Taux de satisfaction 2022: 99%

Nombre de personnes formées : (Année 2022 : 7)

« **rappel sur les huiles essentielles** »

« **Taille du groupe convivial** »

« **partage d'expériences** »

« **Formation instructive** »



ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN FIN DE VIE



Durée : 3 JOURS

Tarifs se référer à la fin du catalogue

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Adopter une attitude professionnelle et émotionnelle adaptée dans la prise en charge personnalisée d'une personne en fin de vie et de son entourage

Connaître la relation soignant-soigné et la « bonne » distance relationnelle

PROGRAMME DE LA FORMATION

Les soins palliatifs, la fin de vie et la mort

La dimension juridique et morale, la loi Léonetti et son évolution

La relation aidant-aidé

La gestion de ses émotions

Les symptômes accompagnant une fin de vie et les soins adaptés

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Support pédagogique
- Apports théoriques
- Travaux pratiques et mises en situations et jeux de rôle

MODALITES D'EVALUATION

- Tour de table et identification des besoins et objectifs individuels
- Evaluation des acquis en début et fin de session de formation
- Questionnaire de satisfaction

Renseignements -
Contact et modalités
d'inscription

Secrétariat de l'IFAS – tél : 05 55 43 54 55

Ecoles@ch-stjunien.fr

florence.boissiere@ch-stjunien.fr

Horaires d'ouverture 8h-12h00/13h30-16h30

PUBLIC VISE :

Formation réservée aux aides-soignants(es), infirmiers diplômés d'état

Pour les personnes en situation de handicap, les possibilités d'adaptation aux formations sont étudiées suite à un entretien avec les responsables des Instituts de formation ou écoles concernés, en lien avec le référent handicap.

ORGANISME INTERVENANT :

I.F.A.S du CH de Saint-Junien
Infirmière soins palliatifs ou cadre de santé et psychologue

LIEU :

Rue Chateaubriand
87200 SAINT-JUNIEN ou en intra

PREREQUIS :

Être titulaire du diplôme d'état d'infirmier ou diplôme d'état d'aide-soignant

DATES : 1, 2 et 3 mars 2023

Ou 12, 13 et 14 avril 2023

CLOTURE DES INSCRIPTIONS :

6 février 2023

et 6 mars 2023

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (Restauration, transports...)

Salle pour restauration sur place ou accès au self au Centre Hospitalier.

Liste de restaurants envoyée en amont

Transports à proximité (Bus ou Train)

L'IFAS bénéficie d'un accès handicapé

INDICATEURS :

Taux de satisfaction 2022 : 95%

Nombre de personnes formées : (Année 2022 : 15)

« Facilité d'interaction entre le groupe et les intervenants, écoute sans jugement, dynamisme, formateurs ayant conscience de la réalité du terrain »

SEXUALITE ET VIE AFFECTIVE DES PERSONNES AGEES EN INSTITUTION



Durée : 2 JOURS

Tantôt se référer à la fin du catalogue

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Sensibiliser les participants à la sexualité et la vie affective des personnes âgées en institution

Comprendre les enjeux du respect des droits et libertés fondamentales en EHPAD

Repérer les situations complexes et/ou à risque et donner des outils d'analyse et de réflexion éthique en équipe

Développer et promouvoir une approche positive de la sexualité de la personne âgée

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le vieillissement cérébral normal

Les différentes démences : définitions, classifications, symptômes

Les modalités de prise en charge

Les troubles comportementaux, cognitive

La communication spécifique et l'accompagnement des aidants

Le projet individualisé

Accompagnement dans la vie quotidienne et activités spécifiques

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Apports théoriques et pratiques

Méthode participative à partir des situations professionnelles

MODALITES D'EVALUATION

Tour de table et identification des besoins et objectifs individuels

Evaluation des acquis en début et fin de session de formation

Questionnaire de satisfaction

Renseignements -
Contact et modalités
d'inscription

Secrétariat de l'IFAS – tél : 05 55 43 54 55

Ecoles@ch-stjunien.fr
florence.boissiere@ch-stjunien.fr

Horaires d'ouverture 8h-12h00/13h30-16h30

PUBLIC VISE :

Formation réservée aux AS, AMP, Infirmiers diplômés d'état

Pour les personnes en situation de handicap, les possibilités d'adaptation aux formations sont étudiées suite à un entretien avec les responsables des Instituts de formation ou écoles concernés, en lien avec le référent handicap.

ORGANISME INTERVENANT :

I.F.A.S du CH de Saint-Junien
infirmière d'EHPAD (DU en éthique de la santé)

LIEU :

Rue Chateaubriand
87200 SAINT-JUNIEN ou en intra

PREREQUIS :

Aucun

DATE : 6, 28 février 2023

CLOTURE DE S INSCRIPTIONS :

13 décembre 2022

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

(Restauration, transports...)

Salle pour restauration sur place ou accès au self au Centre Hospitalier.

Liste de restaurants envoyée en amont

Transports à proximité (Bus ou Train)

L'IFAS bénéficie d'un accès handicapé

INDICATEURS :

Taux de satisfaction 2019: 100%

Nombre de personnes formées : (Année 2019 : 7)

« beaucoup d'échanges, formation instructive »

« formatrice à l'écoute »



PREVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETIQUES



Durée : 2 JOURS

Tarifs se référer à la fin du catalogue

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Identifier les facteurs de risque des troubles musculo squelettiques
- Revoir le processus de manutention, transfert avec ou sans matériel
- Utiliser le matériel et les aides techniques disponibles dans l'établissement ou à domicile à bon escient
- Utiliser des techniques de mobilisation et manutention adaptées à la situation de l'utilisateur

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Etape 1** : Les principes de base d'ergonomie et manutention
- Etape 2** : L'utilisation des aides techniques
- Etape 3** : Les bonnes règles d'hygiène lors des manutentions

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Rappels théoriques
- Exercices pratiques avec appareils
- Analyse de situations rencontrées

MODALITES D'EVALUATION

- Tour de table et identification des besoins et objectifs individuels
- Evaluation des acquis en début et fin de session de formation
- Questionnaire de satisfaction

Renseignements -
Contact et modalités
d'inscription

Secrétariat de l'IFAS – tél : 05 55 43 54 55
Ecoleas@ch-stjunien.fr
florence.boisalere@ch-stjunien.fr

Horaires d'ouverture 8h-12h00/13h30-16h30

PUBLIC VISE :

Tout public

Pour les personnes en situation de handicap, les possibilités d'adaptation aux formations sont étudiées suite à un entretien avec les responsables des Instituts de formation ou écoles concernés, en lien avec le référent handicap.

ORGANISME INTERVENANT :

I.F.A.S du CH de Saint-Junien
A.S. formé PRAP

LIEU :

Rue Chateaubriand
87200 SAINT-JUNIEN ou en intra

PREREQUIS :

Aucun

DATES : à définir selon les besoins

CLOTURE DES INSCRIPTIONS :

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (Restauration, transports...)

Salle pour restauration sur place ou accès au self au Centre Hospitalier.

Liste de restaurants envoyée en amont
Transports à proximité (Bus ou Train)
L'IFAS bénéficie d'un accès handicapé

INDICATEURS :

Taux de satisfaction 2022 : 100%

Nombre de personnes formées : (Année 2022 : 7)

« Efficacité du formateur, accueil agréable, beaucoup d'échanges, rappels théoriques outils donnés, écoute, formation vivante, pratiques simulées »



ROLE PARAMEDICAL DANS LA PRISE EN CHARGE DU DIABETE



Durée : 2 JOURS

Temps de référence à la fin du catalogue

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Proposer une prise en soins adaptée aux patients diabétiques et assurer des conseils en tenant compte de leurs habitudes de vie

Identifier les signes de complications et apporter des mesures correctrices adaptées en vue d'améliorer la prise en soins

Actualiser ses connaissances sur la physiopathologie du diabète, ses complications

PROGRAMME DE LA FORMATION

Rappel des connaissances sur la maladie et ses complications chroniques

Les complications aigües et les conduites à tenir

L'alimentation

Le pied diabétique et soins de prévention

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Apports théoriques et pratiques

Méthode participative à partir des expériences

MODALITES D'EVALUATION

Tour de table et identification des besoins et objectifs individuels

Evaluation des acquis en début et fin de session de formation

Questionnaire de satisfaction

Renseignements -
Contact et modalités
d'inscription

Secrétariat de l'IFAS – tél : 05 55 43 54 55

Ecologie@ch-stjunien.fr
florence.boisliere@ch-stjunien.fr

Horaires d'ouverture 8h-12h00/13h30-16h30

PUBLIC VISE :

A.S. et IDE

Pour les personnes en situation de handicap, les possibilités d'adaptation aux formations sont étudiées suite à un entretien avec les responsables des Instituts de formation ou écoles concernés, en lien avec le référent handicap.

ORGANISME INTERVENANT :

I.F.A.S du CH de Saint-Junien
Infirmière de Médecine

LIEU :

Rue Chateaubriand
87200 SAINT-JUNIEN ou en intra

PREREQUIS :

Aucun

DATES : à définir selon les besoins

CLOTURE DES INSCRIPTIONS :

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (Restauration, transports...)

Salle pour restauration sur place ou accès au self au Centre Hospitalier.

Liste de restaurants envoyée en amont
Transports à proximité (Bus ou Train)

L'IFAS bénéficie d'un accès handicapé

INDICATEURS :

Taux de satisfaction 2021 : 100%

Nombre de personnes formées : (Année 2021 : 5)

« Acquisition de nouvelles techniques (insuline et mesures glycémiques), temps d'échanges entre les différents participants et avec la formatrice, qualité des documents donnés, programme complet, formation ludique, taille du groupe, réponses apportées aux questions même le lendemain »



LES ACTIONS DE FORMATIONS RELATIVES A LA PEDAGOGIE



ENCADREMENT DES STAGIAIRES AIDES-SOIGNANTS



Durée : 2 JOURS
Tant se référer à la fin du catalogue

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Faciliter l'appropriation de la fonction tutorale
Identifier le rôle et les missions du tuteur afin de favoriser l'intégration de l'apprenant
Clarifier la place du stage dans la formation en alternance
Définir l'apprentissage par les compétences
Mettre en place un système d'évaluation au profit de l'apprenant et permettre de développer l'analyse réflexive au sein de l'équipe
Concevoir un parcours de formation personnalisé

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le nouveau référentiel de formation
Le portfolio
L'accueil de l'élève en stage
L'apprentissage
Domaine de compétences
Rôle et missions du tuteur
Ateliers pédagogiques : jeux de rôle
Evaluation dans la pratique tutorale
Bilan formation

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Support pédagogique
Apports théoriques
Travaux pratiques et mises en situations et jeux de rôle

MODALITES D'EVALUATION

Tour de table et identification des besoins et objectifs individuels
Evaluation des acquis en début et fin de session de formation
Questionnaire de satisfaction

Renseignements -
Contact et modalités
d'inscription

Secrétariat de l'IFAS - tél : 05 55 43 54 55
Ecoleas@ch-stjunien.fr
florence.bolsalere@ch-stjunien.fr

Horaires d'ouverture 8h-12h00/13h30-16h30

PUBLIC VISE :

Formation réservée aux aides-soignants(es), infirmiers diplômés d'état

Pour les personnes en situation de handicap, les possibilités d'adaptation aux formations sont étudiées suite à un entretien avec les responsables des Instituts de formation ou écoles concernés, en lien avec le référent handicap.

ORGANISME INTERVENANT :

I.F.A.S du CH de Saint-Junien
Cadre de santé

LIEU :

Rue Chateaubriand
87200 SAINT-JUNIEN ou en intra

PREREQUIS :

Être titulaire du diplôme d'état d'infirmier ou diplôme d'état d'aide-soignant

DATE S : 12 et 13 juin 2023

CLOTURE DES INSCRIPTIONS :

3 avril 2023

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (Restauration, transports...)

Salle pour restauration sur place ou accès au self au Centre Hospitalier.
Liste de restaurants envoyée en amont
Transports à proximité (Bus ou Train)
L'IFAS bénéficie d'un accès handicapé

INDICATEURS :

Taux de satisfaction 2022 : 99%

Nombre de personnes formées : (Année 2022 : 10)

« Apports de connaissances théoriques et pratiques de manière ludique, explications claires et précises, très bonne dynamique d'apprentissage, formation agréable et dynamique, conviviale, beaucoup d'échanges, exemples que l'on retient, documents remis très utiles pour nos futurs encadrements, portfolio décorqué »



TRANSMISSIONS CIBLEES



Durée : 2 x 1JOUR

Tarifs se référer à la fin du catalogue

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Mettre en place des transmissions professionnelles à l'écrit et à l'oral pour assurer une continuité de soins des personnes prises en charge dans le respect des règles déontologiques et du secret professionnel

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le dossier patient : gestion et réglementation
Responsabilités soignantes
Le droit du patient et l'accès aux informations
Les transmissions ciblées écrites et orales : objectifs et contenus
La validation des actes

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Support pédagogique
Apports théoriques
Travaux pratiques et mises en situations et jeux de rôle

MODALITES D'EVALUATION

Tour de table et identification des besoins et objectifs individuels
Evaluation des acquis en début et fin de session de formation
Questionnaire de satisfaction

Renseignements -
Contact et modalités
d'inscription

Secrétariat de l'IFAS – tél : 05 55 43 54 55

Ecoles@ch-stjunien.fr
florence.boissiere@ch-stjunien.fr

Horaires d'ouverture 8h-12h00/13h30-16h30

PUBLIC VISE :

Formation réservée aux aides-soignants(es), infirmiers diplômés d'état ou toute personne évoluant auprès des patients ou résident

Pour les personnes en situation de handicap, les possibilités d'adaptation aux formations sont étudiées suite à un entretien avec les responsables des Instituts de formation ou écoles concernés, en lien avec le référent handicap.

ORGANISME INTERVENANT :

I.F.A.S du CH de Saint-Junien
Cadre de santé

LIEU :

Rue Chateaubriand
87200 SAINT-JUNIEN ou en intra

PREREQUIS :

Être titulaire du diplôme d'état d'infirmier ou diplôme d'état d'aide-soignant

DATES : 13 et 14 février 2023 ou sur demande selon possibilités

CLOTURE DES INSCRIPTIONS :

12 décembre 2022

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (Restauration, transports...)

Salle pour restauration sur place ou accès au self au Centre Hospitalier.

Liste de restaurants envoyée en amont

Transports à proximité (Bus ou Train)

L'IFAS bénéficie d'un accès handicapé

INDICATEURS :

Taux de satisfaction 2019 : 100%

Nombre de personnes formées : (Année 2019 : 0)

"Formation très intéressante, conviviale, structurée complète, concrète et constructive avec des échanges productifs, explications claires"; "beaucoup d'échanges et de mise en situation"



